Les nombreuses mesures adoptées en 2015 par l’Union Européenne visant à renforcer la protection des frontières ont permis de faire baisser les flux d’arrivée. Nous saluons les actions conduites par Frontex dont les résultats viennent d’être soulignés par Monsieur Le Directeur Adjoint.

Pourtant, des drames humanitaires continuent à se produire en Méditerranée.

La liberté de circulation au sein de l’espace Schengen et le principe de solidarité entre états membres sont des principes fondateurs de l’Union Européenne.

« Les mesures unilatérales de la part d’état membre visant à bloquer les migrants ou à les renvoyer vers des pays voisins sont contraires à ces principes. »

Nous souhaitons qu’un dispositif pérenne soit mis en œuvre dans le prolongement du règlement de Dublin qui réponde à quatre objectifs :

- un objectif de solidarité qui consiste à mieux partager la charge en cas de crise

- un objectif de responsabilité, dans le respect des droits de l’homme et du droit international ;

- un objectif de coopération. Dans le prolongement de la mise en place du fond fiduciaire d’urgence et des premiers pactes migratoires passés avec cinq pays africains. Les résultats sont pour le moment mitigés mais c’est la seule voie susceptible d’apporter une réponse de long terme à cette question migratoire. Le prochain sommet Union Européenne/ Afrique sera un rendez-vous très important.

- enfin un objectif de prévention pour lutter activement contre le dérèglement climatique qui générera des flux migratoires massifs en commençant par appliquer l’accord de Paris du 12 décembre 2015.

Nous ne voulons pas d’une Europe qui se replie sur elle même, nous sommes pour une Europe qui protège ses citoyens et tout être humain qui a besoin d’être secouru, fière de ses valeurs humanistes et démocratiques.